

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 11 (1866)
Heft: 6

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par

MM. F. LECOMTE, lieut.-colonel fédéral; E. RUCHONNET, capitaine fédéral d'artillerie;
E. CUENOD, capitaine fédéral du génie.

N° 6.

Lausanne, le 19 Mars 1866.

XI^e Année.

SOMMAIRE. — Modifications aux manœuvres d'infanterie. — Etudes tactiques pour l'instruction dans les camps, *par le général Ambert.* (Suite.) — Nouvelles et chronique.

SUPPLÉMENT. — REVUE DES ARMES SPÉCIALES.

MODIFICATIONS AUX MANŒUVRES D'INFANTERIE.

Depuis longtemps on s'occupe de faciliter les manœuvres d'infanterie à nos miliciens. Pour cela on a peu à peu élagué des règlements d'exercice les choses qui n'étaient pas strictement indispensables. La révision qui s'est faite en 1856 n'a cependant pas été des plus heureuses; on peut même dire qu'elle n'était nullement nécessaire. Ce fut une affaire de fantaisie, qui compliqua l'étude des règlements plus qu'elle ne la simplifia.

Aujourd'hui quelques modifications se justifient davantage, et quoique nous soyons fortement opposés en principe à des changements dans les règlements, qui chargent mal à propos et embrouillent les meilleures mémoires, nous ne pouvons pourtant pas rester en dehors des progrès raisonnables. Dans ce dernier ordre se range tout ce qui tient aux feux.

Par l'amélioration des fusils, par les progrès de la pyrotechnie et de la fabrication, les feux ont pris plus d'importance. Il s'agit qu'une troupe puisse aujourd'hui donner tous les feux dont elle est susceptible et qu'en même temps elle n'offre pas de profondeur inutile. Dans ce double but la plupart des armées européennes, pendant les dix dernières années, ont supprimé leur troisième rang d'infanterie, et elles ont adopté l'ordonnance sur deux rangs, en usage depuis longtemps dans l'armée anglaise et dans l'armée suisse seulement.